



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Département de la Charente / Ville d'Angoulême
Convention d'investissement Année 2015

DE20150209_49	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015 Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

R E S S O U R C E S

Département de la Charente / Ville d'Angoulême Convention d'investissement Année 2015

Finances/budget et achats
id : 803

Conseil municipal
9 février 2015

49

Rapporteur : Vincent YOU

Depuis 1993, le Département apporte son soutien financier aux villes de plus de 10 000 habitants sous la forme de contrats.

Par délibération du 16 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'investissement 2008-2012 avec une participation du Département axée prioritairement sur les projets de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a voté la convention d'investissement de l'année 2013 avec une dotation du Département d'un montant de 428 370 euros.

Il convient de poursuivre ce partenariat et conclure avec le Conseil Général une nouvelle convention d'investissement au titre de l'année 2015 portant sur des projets relevant des politiques départementales et jugés prioritaires par la Ville d'Angoulême.

Ainsi, la Ville d'Angoulême pourrait bénéficier d'une participation financière de 597 440 euros dont vous trouverez ci-joint la liste des opérations susceptibles d'être accompagnées par le Département pour l'année 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2015 de la convention d'investissement année 2015 dont les opérations figurent en annexe pour un montant de 597 440 euros
- d'autoriser Monsieur le Maire, sous réserve de l'avis favorable de la commission permanente du Département du 13 mars 2015, à signer la convention d'investissement 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

6 contre : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD M. LAVAUD Mme PEREZ M. SARDIN

2 abstention(s) : Mme RICCI Mme COUTANT

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,

